

## Compte rendu de la FSU du CHSCT 79, le mardi 4 mai 2021

L'approbation de l'ancien PV de la séance du 2 mars est reportée car il n'a pas été communiqué aux représentants des personnels. La FSU intervient pour indiquer que les derniers avis ne sont pas publiés sur l'intranet. L'administration va y remédier.

### **Situation sanitaire dans les établissements scolaires .**

L'administration rappelle le nouveau protocole: 1 cas positif=> fermeture de classe, le·la chef·fe d'établissement et directeur·trice envoient un courrier préparé : 7 jours d'isolement, puis test avant retour en classe. Ces personnels doivent ensuite faire remonter toutes les infos à DSDEN pour suivi, recherche de cas contacts, y compris pour les personnels (mais pas de fermeture de classe dans le cas où c'est un adulte qui est cas contact). Il n'y a plus de tableau CPAM à remplir pour les élèves de la classe, seulement extra classe.

### **FSU: Quand est-il des classes mélangées dans le second degré (options...) ?**

Administration : -S'il y a un remplaçant, la classe reste ouverte sinon classe fermée. Pour le lycée, pour les groupes classes mélangées, c'est seulement le groupe classe de l'élève qui est fermé et dans le cas contact tracing, on déterminera s'il y a d'autres groupes de spécialités à fermer et dans ce cas-là, ce sera la cellule Covid qui prendra la décision. Un arrêt de travail (ou Autorisation Spéciale d'absence) est possible pour les personnels qui doivent garder leur enfant.

Actuellement 8 classes fermées en cumulé sur les 2 semaines.

**Autotests** : le SG indique qu'ils ont été reçus à la DSDEN le vendredi 23 avril pour le 1er degré (ATSEM et personnels d'éducation, pas pour les personnels communaux). La distribution a été faite dans les écoles, il n'y a pas suffisamment de tests. Une demande a été faite pour en recevoir davantage. Même situation en France. Réassort lors du Pont de l'Ascension. La FSU intervient pour signaler un problème d'approvisionnement pour certaines écoles éloignées par rapport aux centres de distribution. Le SDIS n'a pas pu non plus en raison de leurs contraintes assurer cette distribution donc les IEN ont pris la relève, comme pour la distribution des masques. Pour le 2nd degré: dotation cette semaine normalement, mais la DSDEN n'a pas plus d'informations en la matière. Faire remonter les problèmes par le·la chef·fe d'établissement.

**La FSU demande quelle responsabilité pour les personnels qui encadrent?** Le DASEN répond que les enseignants ne s'occuperont pas des autotests, à chacun son métier. Les autotests des élèves sont seulement proposés en lycée (pas pour les écoles et les collèges), réception la semaine prochaine par boîte de 25 (boîte de 5 pour les personnels). Encadrement possible pour surveiller la 1ère fois avec des enseignants, puis en autonomie par les élèves à domicile. Rappel : aucun test ne sera fait par le personnel d'éducation. L'administration précise que le nombre de personnels infirmiers augmente: passage de 22 à 40 volontaires. Donc logiquement les personnels seront moins mobilisés individuellement. Tests Salivaires pour le 1er degré et antigéniques pour le secondaire. La campagne de dépistage se fera à partir de 2 cas ou 3 cas dans une école et s'il y a beaucoup de cas, on passera peut-être à 4 cas. C'est pour cela que les fichiers à adresser aux parents sont déjà distribués pour connaître la liste des élèves à tester en cas de cluster pour faciliter la mise en place de la campagne de dépistage. Le formulaire de consentement est à faire passer aux familles pour l'année scolaire.

**Vaccination** : Le DASEN indique qu'un message a été envoyé sur l'adresse professionnelle aux + 55 ans, tous personnels confondus dans l'EN (2ème semaine des vacances). Plusieurs lieux sont proposés Thouars, Vouillé, Moncoutant, Parthenay avec l'aide du SDIS) + 300 vaccinés, mais le mercredi après-midi à Parthenay : peu de personnels vaccinés.

### **FSU: Pourquoi les personnels ne bénéficient-ils pas d'ASA pour faire la vaccination?**

Le DASEN répond que le SDIS permet l'ouverture jusqu'à 18h30 pour pouvoir aller se faire vacciner après le travail, que 40% des écoles ouvrent 4 jours, la priorité est à l'accueil des élèves. Les personnels de + de 55 ans représentent 1100 personnes de l'Education Nationale.

FSU : Comment expliquer que les personnels travaillant auprès d'enfants handicapés ne puissent pas être vaccinés ? Il y a une dichotomie entre les annonces ministérielles et le terrain. Les personnels sont en danger. La FSU indique que des personnels non éligibles se font vacciner avec les doses «restantes».

Dans le cadre du milieu professionnel, l'administration indique qu'elle doit respecter les règles nationales de vaccination lors de sa communication.

FSU: Comment les enseignants vont-ils pouvoir recevoir leur 1ere dose d'ici les vacances d'été?le Dasen répond qu'il n'a pour le moment aucune visibilité, la vaccination reste conditionnée par les choix du gouvernement. Il n'y a pas d'obligation à se faire vacciner.

**Point sur les enseignants contractuels du 1er degré :** l'administration indique que du 6 Décembre au 6 février, 9 contractuels sur les 10 étaient étudiants MEEF. Puis des non-renouvellements pour passer le concours. Une commission de recrutement est constituée avec les thèmes suivants (travail en classe; organisation; une séance en classe; compétence; connaissance du protocole sanitaire).

FSU: Les contractuels ont-ils une visite médicale d'embauche?C'est une obligation pour l'employeur.

L'administration répond par la négative, mais qu'il faudra harmoniser une procédure avec le Rectorat. Risques professionnels liés au RADON. En lien avec l'ARS, les mesures sont récupérées sous forme de tableau mais, ces mesures datent de 2017. Il faudrait actualiser les données: il y a 6 écoles et 3 collèges au-dessus de 1000 Bq/m<sup>3</sup>. La DSDEN va contacter les collectivités et collecter toutes les mesures, puis redistribuer ensuite dans les écoles. Une mise au point sur la stratégie d'évaluation des risques radon sera envoyé aux assistants de prévention, ainsi qu'aux directeur·trices et chef·fes d'établissement et aux personnels (envoi de documents, d'éléments, droits de personnels...). Une obligation d'affichage des risques sera faite dans les écoles, dans les collectivités. Enfin suivi des mesures des établissements en zone 3 tous les 10 ans. Le radon augmente le risque de cancer.

L'ISST salue la démarche mais, regrette la lenteur. Des résultats qui font état de concentration très élevés depuis déjà 2017 et la protection des agents doit et devait être faite dès à présents. Il faut identifier tous les personnels et enseignants en contact avec le radon depuis toutes ces années et les protéger du danger. Il faut informer les agents sans plus tarder et leur donner des consignes appropriées. L'académie va le faire mais existe-t-il vraiment du personnel dédié pour cela et qui va faire valoir les maladies à caractères professionnels s'il y a? Il faut impérativement et rapidement prendre en charge les personnels concernés. Ce qui est important est la reconnaissance des faits (exposition longue). Et l'Education Nationale doit clairement identifier et faire une attestation de présence des personnels dans ces établissements dès à présent. Il n'existe pas de fiche d'exposition au radon. Le risque doit donc être inclus dans le DUER ainsi que les actions entreprises pour diminuer le risque. La médecine de prévention doit établir en relation avec le·la chef·fe d'établissement une fiche de risque professionnel. Un DTA antérieur à 2012 se doit d'être remis à jour avant février 2021. Donc bon nombre de mairie ne peuvent pas le faire car, coûteux... La région a pris beaucoup de retard pour la remise à jour des DTA dans les établissements. Il faudrait s'assurer et redemander aux établissements de fournir la date et le dernier rapport DTA. Le SG répond : nous sommes en possession d'éléments importants, cela implique une démarche à venir. Cette identification va être nécessaire pour cela les affectations croisées des personnels avec les mesures doivent suffire. Une réflexion sera faite sur le stockage et le partage des documents concernant les risques à destination des écoles. La FSU : Chaque personnel doit garder ses arrêtés de nomination dans les établissements.

La FSU précise que dans l'avis du 31 mai 2018 l'administration nous informait sur l'identification des personnels, nous espérons que depuis 2018 elle a été réalisée et nous souhaiterions pouvoir la consulter et attendons des résultats.

Le Dasen convient qu'il faut avancer sur le sujet. La démarche sera la même pour amiante et CMR. La démarche pourra donc être de demander le DTA et la date du dernier aux collectivités. Suivi des

DUER dans les établissements scolaires et les services. Une nouvelle formation à destination des directeurs-trices d'école sur l'évaluation des risques a été faite.

**Bilan DUER :** (294 écoles seules 228 mis à jour), une réflexion est engagée pour la réalisation des DUER. Dans le 2d Degré : recensement via un questionnaire, accompagnement des chefs d'établissement par le conseiller de prévention académique (4 sans DUER mais sont en cours ; 8 collèges et 1 lycée pas à jour). Il faut donc du temps aux équipes pour remettre à jour et montrer l'importance de cette démarche. Le rectorat souhaite trouver des établissements pilotes pour réaliser complètement l'évaluation des risques (de façon périodique). Le but est d'avoir une évaluation des risques-types pour chaque établissement (maternelle, primaire, collèges, lycées...) afin que les autres établissements puissent se les approprier. La formation des chefs d'établissement aux risques commence à porter ces fruits. L'évaluation des risques se poursuit à la DSDEN. La FSU intervient pour indiquer qu'il y a peu de personnels du 2degré ayant une connaissance sur l'évaluation des risques en unité de travail et que le sujet est abordé depuis 5 ans. Le Dasen nous quitte (11h19).

**CIO Niort et Bressuire :** la FSU intervient pour dénoncer le manque de considération concernant les CIO, puisque les préconisations faites en 2018 par la délégation du CHSCT n'ont pas été prises en compte par l'employeur. Les signalements RSTT faits par les directrices des CIO de Niort et de Bressuire montrent les mêmes problématiques constatées en 2018. C'est une véritable alerte concernant la souffrance au travail faite également par les autres CIO de l'académie. Pas de réponse de la DSDEN pour l'instant, en attente d'éléments complémentaires.

**PIAL :** La visite sur un PIAL est prévue le 11 mai, le questionnaire a été envoyé, 1 retour pour le moment. La FSU pense qu'un rappel est nécessaire afin que tous les personnels aient bien connaissance de la possibilité d'être entendue par les membres de la délégation du CHSCT.

**Programme Bisannuel de Prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail :** un groupe de travail avec les représentants des personnels a été réuni. La FSU indique qu'il faut encore l'adapter à la crise de Covid et aux signalements RSST. Il doit être mis au propre et présenté au DASEN.

#### **Votes des avis**

Avis n°98 : vaccination des personnels, unanimité

Avis n°99 : respect du protocole sanitaire et son application stricte, unanimité

Avis n°100 : CIO mise en œuvre des préconisations CHSCT de 2018, unanimité

Avis n°101 : fiches d'exposition des personnels, unanimité

Avis n°102 : réalisation des autotests, unanimité

**Question diverse :** L'administration indique qu'il n'y aura pas de nouvelle dotation de masques dans les écoles avant septembre. Les personnels soulignent la fatigue importante des directeur-trices d'école avec les nombreux ordres et contre-ordres.